

Zéro pesticide sur toutes les zones non-agricoles !

Manifeste



L'usage des pesticides de synthèse nuit fortement à la biodiversité et à la santé humaine. Pour cette raison, la « loi Labbé » a interdit leur utilisation aux collectivités depuis 2017, et aux particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019. Pourtant, 69 herbicides et insecticides de synthèse sont encore autorisés en France sur environ 20 millions d'hectares de zones non-agricoles, dont la plupart accueillent du public (forêts, terrains de sport, parcs et jardin, etc.) Pour la biodiversité et la santé humaine, nous demandons l'arrêt de l'usage des pesticides de synthèse sur toutes les zones non-agricoles.

Les pesticides de synthèse : un danger pour la biodiversité et l'humanité

Prudemment appelés produits « phytosanitaires » de synthèse, ils sont généralement utilisés pour éradiquer des espèces animales, végétales ou fongiques. Toutefois, ils ne sont pas utilisés dans des environnements clos et peuvent donc avoir des effets négatifs sur d'autres organismes non-ciblés.

Aujourd'hui, nous savons que l'usage de pesticides néonicotinoïdes est une des causes principales du déclin dramatique des abeilles. Or, sans elles et sans leur action de pollinisation, ce sont plus d'1/3 de nos ressources alimentaires qui disparaissent. De même, l'usage du glyphosate, désherbant le plus utilisé en France¹, est corrélé à des troubles de la reproduction chez les mammifères et les oiseaux² ainsi qu'à des lésions d'organes vitaux chez les amphibiens³ et les poissons⁴.

Les êtres humains subissent des effets similaires. Ainsi, l'expertise collective menée par l'INSERM, montre, chez les riverains de zones d'épandages de pesticides, une plus grande occurrence de leucémies, tumeurs cérébrales, malformations congénitales, troubles neurocomportementaux et du développement⁵.

Usage interdit aux collectivités et aux particuliers

Sur la base de ces constats, la « loi Labbé » interdit aux collectivités d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et

voiries accessibles ou ouverts au public depuis 2017. Les jardiniers amateurs sont également concernés depuis le 1^{er} janvier 2019, date à laquelle la vente en libre-service de ces produits a été interdite.

Toutefois, certains lieux publics tels que les cimetières et terrains de sport bénéficient de dérogations, et les jardiniers amateurs peuvent toujours avoir recours aux pesticides de synthèse à condition de les faire appliquer par un professionnel. En outre, de nombreuses zones non-agricoles ne sont pas concernées par cette loi.

40 pesticides de synthèse sont autorisés dans les forêts françaises

Dans les forêts françaises, ce sont 40 pesticides de synthèse qui sont autorisés, dont 23 à base de glyphosate⁶. Ces derniers sont pourtant classés comme pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique, s'accumulant dans l'organisme des poissons, crustacés, algues, et plantes. D'autres, au nom évocateur tel que le « Fusilade Forêt » commercialisé par Syngenta, présentent des risques pour l'enfant pendant la grossesse⁷.

En 2018, 2000 hectares de forêts landaises ont été traités au glyphosate pour permettre aux pins de pousser plus vite, contaminant ainsi les abeilles et le miel de la région, devenu impropre à la consommation⁸. Même problème dans l'Aisne où des parcelles de forêts classées Natura 2000 ont été traitées avec ce produit par l'Office National des Forêts (ONF) après l'entrée en application de la loi Labbé⁹. En effet, bien que la loi s'applique aux espaces forestiers publics, de nombreuses parcelles peuvent encore être traitées car elles sont considérées comme des espaces de productions et non comme des « lieux de promenade ». Pourtant, le plus souvent, rien n'indique aux promeneurs qu'il s'agit d'une zone traitée...

35 pesticides de synthèse autorisés sur les sites d'entreprises¹⁰, dont certains accueillent du public

Ces pesticides de synthèse sont utilisés sur les sites tertiaires et de production d'entreprises, c'est-à-dire tant sur les espaces verts des sièges sociaux ou des zones industrielles, que sur les milliers d'hectares des réseaux ferrés et autoroutes par exemple. Certains de ces espaces sont ouverts au public, c'est le cas notamment des terrains de sport, parcs d'attraction, parcs et jardins de monuments historiques et des golfs sur lesquels l'usage de fongicides SDHI alarme les scientifiques¹¹.

Sur ces zones, 16 des 35 pesticides de synthèse autorisés sont des produits à base de glyphosate, et deux autres herbicides sont classés « cancérogènes probables »¹². La SNCF, premier consommateur de glyphosate en France pour les usages non-agricoles, en utilise 36 à 45 tonnes par an¹³.

Notre demande : l'interdiction des phytos sur toutes les zones non-agricoles

Glyphosate, néonicotinoïdes... Le niveau de toxicité de produits utilisés massivement depuis des dizaines d'années est régulièrement mis à jour. Qu'allons-nous découvrir demain ?

Les collectivités et les jardiniers amateurs le prouvent tous les jours : ils sont capables de se passer des pesticides de synthèse. Ils adoptent pour cela de bonnes pratiques de jardinage qui permettent de conserver les équilibres naturels, accueillent les insectes « utiles » qui se chargent des indésirables, et ont recours au désherbage manuel, électrique ou thermique par exemple. Tandis que le gouvernement français avait pour objectif initial de réduire de 50% le recours aux pesticides entre 2008 et 2018¹⁴ mais que leur consommation a au contraire augmentée de plus de 10% depuis 2009¹⁵, légiférer pour une sortie définitive de l'usage des pesticides de synthèse sur toutes les zones non-agricoles apparaît comme une première étape nécessaire vers l'unique cap acceptable pour la conservation de la biodiversité et de la santé humaine en France : le 0 pesticide total¹⁶.

Pour la biodiversité et la santé humaine, nous, associations à but non lucratif et reconnues d'intérêt général, demandons l'interdiction des pesticides de synthèse sur toutes les zones non-agricoles dès 2020 !

Dites aux décideurs politiques et économiques que vous souhaitez l'interdiction des pesticides sur toutes les zones non-agricoles :

[signez la pétition !](#)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME



¹ *Produits phytosanitaires dans l'agriculture : l'urgence d'une approche dépassionnée et rationnelle - Le cas du glyphosate*. Fondation Concorde, Juillet 2017. <https://fondationconcorde.com/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-Glyphosate-version-finale-juillet-2017.pdf>

² *The High Cost of Pesticides: Human and Animal Diseases*. Hoy et al. 2015. https://people.csail.mit.edu/seneff/Hoy_wildlife_2015.pdf

³ *Risks of Glyphosate Use to Federally Threatened California Red-legged Frog*. Carey et al. Octobre 2008. <https://www3.epa.gov/pesticides/endanger/litstatus/effects/redleg-frog/glyphosate/determination.pdf>

⁴ *Toxicity of glyphosate herbicide on Nile tilapia (Oreochromis niloticus) juvenile*. Ayoola S.O, 2008. https://academicjournals.org/article/article1380968357_Ayoola.pdf

⁵ *Pesticides : les effets sur la santé*. Inserm, expertise collective, 2013.

<https://www.inserm.fr/information-en-sante/expertises-collectives/pesticides-effets-sur-sante>

⁶ <https://bit.ly/2Sf52wy> (ephy.anses.fr)

⁷ <https://ephy.anses.fr/ppp/fusilade-foret>

⁸ « Du glyphosate dans la forêt des Landes de Gascogne », France Bleu, Août 2018.

<https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/gironde-du-glyphosate-dans-la-foret-des-landes-de-gascogne-1535642148>

⁹ « L'ONF utilise-t-il illégalement du glyphosate en forêt domaniale de Saint-Gobain dans l'Aisne ? », France Info, Novembre 2018.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/aisne/laon/onf-utilise-t-elle-illegalement-du-glyphosate-foret-domaniale-saint-gobain-aisne-1541658.html>

¹⁰ <https://bit.ly/2G83Nsw> (ephy.anses.fr)

¹¹ « Une révolution urgente semble nécessaire dans l'usage des antifongiques », Collectif de chercheurs et de médecins, Avril 2018.

https://www.liberation.fr/debats/2018/04/15/une-revolution-urgente-semble-necessaire-dans-l-usage-des-antifongiques_1643539

¹² “Elegia Gold” et “Kerb Forestier Liquide”. Source : ephy.anses.fr.

¹³ *Produits phytosanitaires dans l'agriculture : l'urgence d'une approche dépassionnée et rationnelle - Le cas du glyphosate*. Fondation Concorde, Juillet 2017. <https://fondationconcorde.com/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-Glyphosate-version-finale-juillet-2017.pdf>

¹⁴ Plans Ecophyto 1 en 2009 : objectif de 50% de réduction du recours aux pesticides entre 2008 et 2018.

Plus d'infos : https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2017/01/cagri160188/cagri160188.html

¹⁵ Ecophyto, note de suivi 2017 (juillet 2018).

Pour info : augmentation constante entre 2009 et 2014 (source : plan Ecophyto2), +12% entre 2014 et 2016 (<https://agriculture.gouv.fr/le-gouvernement-donne-une-nouvelle-impulsion-au-plan-ecophyto>), chiffre reparti à la hausse en 2017 selon les Echos (https://www.lesechos.fr/05/11/2018/lesechos.fr/0600076584904_en-france--l-usage-de-pesticides-est-reparti-a-la-hausse-en-2017.htm)

¹⁶ 0 pesticide de synthèse et 0 biocide de synthèse sur toutes les zones agricoles et non-agricoles.